



LES

# Rencontres

DE L'ONEMA

## La continuité écologique dans les zones humides littorales : un enjeu local, national et européen

Les 24 et 25 mars 2016 se tenait à Montpellier le colloque « La continuité écologique dans les zones humides littorales ».

Une centaine de personnes a participé à cet événement accordant une large place aux échanges et ateliers. Dans la lignée du colloque organisé à Nantes en 2013 sur la thématique « Quand gestion hydraulique rime avec continuité écologique dans les zones humides littorales », la réflexion sur les zones humides littorales intervient à une période charnière, sous l'influence de changements aussi bien naturels – impact du changement climatique sur les zones humides littorales – qu'institutionnels : adoption des Schémas régionaux de cohérence écologique par les régions, lois NOTRe<sup>1</sup> et MAPTAM<sup>2</sup>, création de l'Agence française pour la biodiversité... Dans ce contexte évolutif, l'enjeu est d'aboutir à l'élaboration d'un projet commun aux façades Atlantique, Manche – Mer du Nord et Méditerranée, à partir d'une vision collective.

### Des zones de transition, catalyseurs de multiples enjeux

Selon le Code de l'environnement, les zones humides correspondent à « des terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire » où la végétation est « dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les zones humides littorales représentent le tiers des zones humides de France métropolitaine, soit 800 000 ha pour les marais Atlantique, Manche et Mer du Nord et 130 000 ha pour les lagunes méditerranéennes. Au-delà de ces chiffres, les intervenants se sont accordés pour reconnaître leur rôle déterminant en matière de continuité écologique, au croisement de la trame verte et bleue (TVB).

#### Une continuité à dimensions multiples

Pour Romain Sordello, Chef de projet TVB au Muséum national d'Histoire



© M. Gauthier-Clerc-Tour du Valat

naturelle, aborder la question des continuités sur les zones humides littorales implique d'associer les spécificités des zones humides à celles liées à leur situation sur le littoral. Ces milieux présentent en effet la particularité de ne pas offrir une contiguïté naturelle systématique. Sur le littoral, cela est d'autant plus marqué que les zones humides côtoient une mosaïque de milieux tels que dunes,

falaises, prés salés... La notion de corridor écologique ne peut donc être la seule clé d'analyse.

Aussi convient-il d'appréhender la continuité écologique sur le littoral selon deux dimensions. En premier lieu, la dimension transversale tient aux interactions entre milieux terrestres et milieu marin. Sur cette zone de transition terre-mer, les zones humides composent « des

<sup>1</sup> Loi NOTRe : loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République.

<sup>2</sup> Loi MAPTAM : modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

## Adapto : quelle stratégie face au changement climatique ?

Marc Duncombe, Conservatoire du littoral

Face au changement climatique et à ses effets sur le littoral, une vision dynamique des écosystèmes côtiers doit être développée. Dans cette optique, 10 démarches expérimentales de gestion des espaces littoraux ont été entreprises depuis 2015 : baie d'Authie, estuaire de l'Orne, estuaire de la Gironde, vieux salins d'Hyères... L'objectif est de démontrer de façon concrète, en accord avec les acteurs locaux, qu'une anticipation raisonnée acceptant la mobilité de l'interface terre-mer et la reconstitution d'écosystèmes littoraux est possible. Il s'agit par conséquent de préparer les territoires à la migration rétro-littorale des successions du type « mer - vasières - herbues - lagunes - étangs - prairies humides » et de faire des acquisitions foncières en retrait des rivages actuels destinées à permettre ces évolutions. L'idée du retour à la naturalité n'est pas suffisante ; les continuités spatiales sont importantes entre milieux, mais il convient aussi de gérer les discontinuités écologiques car elles prédisposent à la diversité des écosystèmes et à leur capacité de résilience.

secteurs d'interface à la puissance 2 » en raison de l'interaction complémentaire avec les milieux d'eau douce, source de biodiversité. Cette dimension revêt une importance particulière dans un contexte de changement climatique qui se traduit par un retrait du trait de côte, un déplacement des habitats vers l'intérieur des terres et, par conséquent, la perte de certaines zones humides par salinisation progressive. La dimension longitudinale tient à la structuration du littoral selon un axe qui est le support à de nombreux déplacements, notamment pour l'avifaune : les zones humides composent des haltes migratoires essentielles.

### Des zones de paradoxes

Laurent Roy, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, souligne que les zones humides littorales révèlent un double paradoxe. Parce que remarquable, ce patrimoine naturel est depuis longtemps le support d'activités humaines variées, mais ces mêmes activités peuvent conduire à l'artificialisation des milieux, et remettre en cause les fonctions des zones humides. De fait, la continuité écologique qui devrait être un pilier de gestion reste difficile à instaurer. Résultat, les zones humides concentrent une multiplicité d'enjeux qu'il convient d'associer plutôt que d'opposer : des enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, des enjeux de protection contre les inondations, des enjeux d'aménagement et d'organisation des usages... Or, tout est lié : agir efficacement sur la qualité de l'eau ne peut

s'envisager sans agir sur la continuité écologique qui elle-même conditionne le fonctionnement des milieux naturels.

### Un capital à préserver

50 % des zones humides ont disparu au XX<sup>e</sup> siècle, alors qu'elles sont reconstruites pour offrir de « nombreux services gratuits » : atténuation des crues, soutien d'étiage, amélioration de la qualité de l'eau, refuge pour la biodiversité... Un chiffre est avancé : il coûte cinq fois moins cher de préserver les zones humides que de remplacer par la technologie la perte des services qu'elles rendent<sup>3</sup>. Agnès Langevine, Vice-Présidente de la région Occitanie, fait le constat que sa région, avec 40 000 ha de lagunes, porte une véritable responsabilité dans la préservation des zones humides, dans un contexte de pressions liées à la dynamique démographique du littoral (+ 30 000 habitants/an) et au développement économique. Adopté fin 2015, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) du Languedoc-Roussillon a d'ailleurs identifié la préservation et la renaturation des zones humides littorales comme un enjeu régional fort, compte tenu de la spécificité lagunaire de la façade littorale languedocienne.

### Un rôle clé pour les populations piscicoles

Le 3<sup>e</sup> plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018 donne une place spécifique aux zones humides littorales, au travers de l'action 49 : « Connaître et évaluer le potentiel des

milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne ». Le second rapport sur le plan de gestion de l'anguille de la France, transmis à la Commission européenne en 2015, est encourageant quant aux actions destinées à reconstituer le stock d'anguilles européennes, une espèce en danger critique d'extinction : « la France a globalement atteint ses objectifs de réduction de la mortalité par pêche avec une baisse des captures de civelles de 55,7 %, de même que pour les objectifs de repeuplement ; les actions de restauration des continuités ont surtout porté sur les ouvrages des cours d'eau, même si les zones humides littorales sont reconnues comme particulièrement productives en anguilles », explique Bénédicte Valadou, Chargée de mission Poissons migrateurs à l'Onema. Les premiers suivis du potentiel des zones humides littorales pour l'accueil des populations d'anguille évaluent à 3 millions le nombre d'anguilles argentées sur les façades Atlantique - Manche - Mer du Nord, et à 8 millions sur les lagunes méditerranéennes. Des initiatives vont dans le bon sens comme le volet du plan de gestion anguille sur les marais du Vigueirat (Bouches-du-Rhône) pour étudier la dynamique de l'espèce dans un milieu non impacté. Mais les actions doivent s'inscrire dans une vision à long terme.

Le rôle des lagunes comme « nurseries de poissons » est aussi souligné dans le cadre du programme Étincelle (Université de Perpignan) au travers d'une cartographie



<sup>3</sup> Source : Vidéos - Zones humides, zones utiles : agissons ! Agence de l'eau Rhône méditerranée et Corse-2016.

des habitats dans la lagune de Salses-Leucate. La mosaïque de systèmes lagunaires apparaît favorable à la richesse écologique, les lagunes assurant des fonctions essentielles au déroulement du cycle de vie de certaines espèces de poissons marins : nurserie, repos, corridor... Ainsi, les études menées sur les lagunes du Golfe du Lion mettent en évidence des densités élevées de juvéniles, résultant de la forte production primaire, des conditions de température, du faible niveau de prédation... Dans ce cadre, préserver la connectivité lagunaire est essentiel.

## Des territoires à la croisée des politiques publiques

### L'articulation des documents de planification

Impossible d'assurer la continuité écologique sur les zones humides littorales sans s'intéresser aux documents de planification : le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui vise l'atteinte du bon état des eaux continentales et littorales à l'échelle des bassins hydrographiques ; le Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) pour la gestion des pêches et la libre circulation des poissons migrateurs ; le Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) qui vise l'atteinte du bon état des eaux marines. D'autres peuvent entrer en interaction : les Plans de gestion des risques inondations



(PGRI), les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), les Plans de prévention du risque inondation (PPRI), les Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou encore les Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000.

Ces documents de planification partagent en effet des territoires d'intervention communs, avec des portées juridiques différentes. Ainsi le PLAGEPOMI formule des recommandations pour la gestion des milieux des eaux continentales alors que son cadre réglementaire concerne le domaine de la pêche. *A contrario*, les dispositions prises par le SDAGE sur les milieux sont opposables au tiers.

Cette nécessaire articulation a d'ailleurs

été anticipée par l'Europe et l'État : le plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe (Blueprint de novembre 2012) prévoit une articulation entre les directives cadre européennes ainsi qu'un calendrier commun pour la révision des documents ; une circulaire de 2014 prévoit les modalités d'articulation entre les SDAGE et PAMM, en particulier pour la répartition des mesures selon l'impact et l'origine des pressions : le SDAGE représente le document de référence pour les pressions d'origine terrestre, de même que le PAMM pour les pressions d'origine marine ; pour les pressions s'exerçant sur les zones littorales – par nature, des zones de recouvrement –, les mesures relèvent potentiellement du SDAGE et du PAMM.

C'est dans cette logique que le bassin Seine-Normandie a lancé la révision du PLAGEPOMI selon le même calendrier que le SDAGE et le PAMM, en instaurant des échanges réguliers entre les instances respectives allant jusqu'à une co-rédaction de certaines orientations. Un décret devrait d'ailleurs préciser les modalités de collaboration entre ces instances. L'enjeu : instaurer une cohérence des actions menées sur des périmètres partagés pour améliorer la portée des actions à partir d'objectifs communs, même si la terminologie varie selon les documents. L'une des traductions concrètes est l'ajout dans le SDAGE d'un « défi » dédié à la mer et au littoral, visant à préserver et restaurer les fonctions des milieux aquatiques littoraux et marins. De même, le PAMM a repris une recommandation du PLAGEPOMI pour « instaurer

### Disposer de données fiables : cas des obstacles à l'écoulement Vincent Marty, délégation interrégionale Méditerranée Onema

Le ROE est un référentiel qui permet de disposer d'un catalogue national des obstacles à l'écoulement, alors que plusieurs dizaines de milliers d'obstacles sur les cours d'eau perturbent fortement le fonctionnement de ces écosystèmes et créent des discontinuités. Beaucoup de gestionnaires avaient des données, mais celles-ci étaient hétérogènes et conçues dans des optiques différentes. L'Onema a donc développé une base centralisée dans le cadre du système d'information sur l'eau, en veillant à supprimer les doublons, vérifier les informations, les homogénéiser, les compléter...

Le ROE est une base de partage de données élémentaires, chaque ouvrage étant positionné avec un nom unique, un numéro, son positionnement, une typologie (seuil, barrage, écluse...), un statut et quelques champs complémentaires.

La base a l'avantage d'être consultable en ligne. La seconde étape consiste à évaluer le risque d'impact de chaque obstacle sur la continuité écologique : possibilités de franchissement par la faune aquatique, perturbation des migrations, qualité du transport sédimentaire... Ces données sont collectées dans le cadre du protocole ICE (Information sur la continuité écologique) permettant de déterminer une classe de franchissabilité.

une gestion globale terre-mer de la pêche des espèces amphihalines ».

### L'action à l'échelle régionale

Comment mettre en œuvre concrètement les actions sur les territoires ? Le travail à l'échelle régionale passe par une nécessaire articulation avec les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Véritables outils d'aménagement du territoire, les SRCE intègrent en effet un diagnostic et une analyse des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Cette articulation intervient dans une période de restructuration de l'organisation territoriale, dans le sillage de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Le cas de la région Occitanie est d'ailleurs révélateur des problématiques et des voies à investiguer : la nouvelle région dispose de deux SRCE, appelés à fusionner et à être intégrés d'ici 2019 dans son futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Mais dès à présent, une gouvernance commune est recherchée afin de capitaliser sur le travail de concertation déjà mené. Dans le cadre de la loi Biodiversité, le comité régional trame verte et bleue doit être transformé en un comité régional de la biodiversité à l'échelle de la région. L'adoption des SRCE en 2015 avait elle-même été articulée avec le SDAGE 2016-2021. « *On n'a pas cherché à reprendre le SDAGE dans le SRCE mais à élaborer un document complémentaire*, explique Zoé Mahé, DREAL Occitanie : *améliorer les connaissances sur le fonctionnement des continuités, restaurer les cordons*

*écologiques, les cordons dunaires, les graus... Il s'agit de passer d'une approche d'aménageur à un aménagement durable du littoral face au recul du trait de côte, en envisageant un recul stratégique »* (voir le témoignage de Marc Duncombe, p. 2). Le fait que tous les bassins versants soient couverts par une structure de gestion apparaît comme une force.

### Décloisonner pour avancer

Dans ce contexte, comment améliorer les continuités écologiques ? Améliorer les connaissances, adopter une vision d'ensemble écosystémique, améliorer la synergie entre acteurs, tels sont les principaux axes.

### Approfondir les savoirs et mieux valoriser les connaissances

Les besoins de connaissance s'expriment dans des champs multiples : mieux appréhender les modalités de fonctionnement des continuités écologiques sur l'interface terre-mer, compléter les inventaires, renforcer les référentiels sur les milieux d'eau saumâtre, continuer le suivi des poissons migrateurs, mieux caractériser le potentiel d'accueil des marais ou lagunes pour les espèces...

Pour autant, cela ne doit pas être un frein à l'action. Les gestionnaires expriment leur souhait d'accéder plus facilement aux données disponibles mais aussi aux préconisations sur les mesures de gestion. Ils plaident en faveur d'un décloisonnement entre gestionnaires et chercheurs. Les attentes envers le monde scientifique sont à la hauteur

des enjeux : disposer d'indications sur la manière de gérer les flux d'eau douce et d'eau salée, bénéficier de scénarios pour évaluer les impacts des mesures de restauration, pouvoir compter sur des analyses de prospective concrètes en lien avec le changement climatique, recourir à des indicateurs adaptés localement, bénéficier des retours d'expérience... L'importance de la formalisation de scénarios de gestion et de la mise à disposition d'outils d'aide à la décision est soulignée, notamment pour la gestion hydraulique lors de travaux sur les ouvrages ou de dépoldérisation.

Autre voie : collecter les données et les bancariser dans un contexte de mutualisation des informations. Dans beaucoup de domaines, les données et référentiels

**Camargue : vers une gestion à partir d'un outil partagé ?**  
**Marie Granier, Parc naturel régional de Camargue**

Un projet de partage des informations disponibles sur la Camargue – vaste territoire aux enjeux multiples – est en cours : continuité écologique, gestion des niveaux d'eau et de la salinité, sécurité, préservation de la nature, gestion des usages...

Face à ces enjeux, la Camargue est concernée par une multiplicité d'acteurs et de documents de gestion, dans une optique de renaturation et de reconnexion : contrat de delta Camargue 2012-18, Plan de gestion de la réserve de Camargue, notice de gestion du site « Étangs et marais des salins de Camargue », plan de gestion « Réserve marine »...

Il est donc apparu utile de mettre en commun l'ensemble des données produites et d'élaborer un réseau partenarial de suivi des eaux et des milieux. Il s'agit de centraliser les données (ouvrages, débits, inventaires biologiques...), suivre les évolutions, offrir une aide à la décision ou à la gestion, et enfin informer. Le projet s'appuie sur un système d'information géographique en ligne, un cahier des charges est en cours de rédaction en vue d'une application informatique opérationnelle en 2017.



© M. Barré – Tour du Valet

## Comment mobiliser les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) en faveur des zones humides littorales ?

Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques et protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources, telles sont les 2 orientations auxquelles se rattachent la plupart des projets. Pour avoir une chance d'être retenus, les projets doivent intégrer un effet de levier économique, être innovants, et favoriser le développement territorial. Le fonds européen de développement régional (FEDER) privilégie les programmes d'investissement plutôt que les programmes de connaissance. L'obtention de fonds sur le rétablissement des continuités écologiques est le fruit de négociations entre les régions et la commission européenne. Ainsi, la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées a obtenu un financement de 12 millions d'euros en innovant sur la mise en œuvre opérationnelle de son SRCE en lien avec la continuité écologique. Monter un projet demande une solide préparation et, fréquemment, un accompagnement. Les porteurs de projets bénéficiant des FESI pointent la lourdeur administrative des projets et le risque de s'écarter des objectifs initiaux pour coller à la stratégie européenne. Mais les bénéfices sont démultipliés : économie d'échelle au travers de réponses collectives, ouverture sur de nouveaux modèles de concertation et de partenariat, capitalisation sur les expériences des autres parties prenantes, innovation en sortant des dispositifs classiques des régions... Autres opportunités : les programmes de coopération transfrontalière, le programme Life qui doit être revu en 2017-2018, et enfin les programmes de recherche européens dans le cadre des défis sociétaux définis par la stratégie H2020.

existent. Il s'agit sur le terrain de pouvoir identifier les acteurs ressources, compiler ces informations et les mobiliser de façon cohérente. Interopérabilité des bases de données et diffusion des informations sont nécessaires.

Le cas des inventaires sur les ouvrages est révélateur. Ainsi, le référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE) développé par l'Onema dans le cadre du système d'information sur l'eau offre un inventaire cohérent des ouvrages sur le territoire (voir le témoignage de Vincent Marty, p. 3). De même, LOGRAMI fait état d'un inventaire réalisé sur 80 ouvrages estuariens des Pays de la Loire, dont 22 font l'objet d'un projet de restauration. Facilement consultables, les données permettent le partage d'informations et l'analyse pour gagner en efficacité. Sans multiplier les

banques nationales de données, l'enjeu est d'élargir leur cadre d'action, comme pour le ROE et le réseau hydrobiologique et piscicole. De même, la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs en synergie avec le 3<sup>e</sup> plan national d'action en faveur des milieux humides devrait amener à disposer en ligne de données fiables et cohérentes.

### Partager, échanger et rassembler

Plusieurs expériences démontrent l'intérêt d'une mise en réseau de sites, à l'instar des marais salés de la Seudre en Charente-Maritime (environ 9 000 ha et plus de 1 000 propriétaires) en vue d'une recolonisation des anguilles. Face au bilan positif du programme de réhabilitation des fossés à poissons et des ouvrages,

l'objectif est de continuer, affiner les protocoles de suivi et aboutir à une méthode de travail commune à l'ensemble des marais salés. Le pôle-relais lagunes méditerranéennes met également l'accent sur l'importance de l'élaboration de méthodes applicables sur des sites multiples. C'est dans cet esprit que s'effectue le travail de normalisation de l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat « 1150 – Lagunes côtières » en application de la directive habitat-faune-flore. Développée pour être un outil de gestion au service des gestionnaires, s'enrichissant des retours d'expériences, cette méthodologie s'inscrit dans une volonté de démarche participative interrégionale.

Quels sont les critères de réussite d'un réseau de sites et/ou d'acteurs ? Trois facteurs émergent, à savoir l'existence d'un animateur dédié pour faire vivre le réseau, l'interpluridisciplinarité (eau – biodiversité, amont – aval) et enfin la capacité à accompagner les gestionnaires. Un réseau d'échanges contribue clairement à mutualiser les « bonnes » pratiques de gestion via un partage d'informations. Un certain nombre de têtes de réseaux font déjà leurs preuves : pôles-relais zones humides, associations migrateurs, réseaux d'espaces naturels protégés. Suite à ces premiers échanges constructifs, un projet commun entre ces organisations pourrait voir le jour.

### Construire ensemble les territoires de demain

Les groupes de travail insistent sur la pertinence de l'échelle du « très local » dès lors qu'il s'agit de concertation ou de mise en œuvre des mesures de gestion,



© Pôles-relais lagunes méditerranéennes



© M. Gauthier-Clerc - Tour du Valat

et de l'échelle du bassin versant pour le recueil et le suivi des indicateurs, tout en insistant sur la nécessité de décloisonner : décloisonner l'information entre gestionnaires, scientifiques et décideurs mais aussi, décloisonner géographiquement et thématiquement. Tous s'accordent sur la nécessité de tendre vers une vision concertée et globalisée.

Les expériences de gestion intégrée semblent porter leurs fruits en créant une culture commune et un climat de confiance (voir le témoignage de Marie Granier, p. 4). Elles assurent le lien entre politique de l'eau, gestion du risque inondation, valorisation paysagère, aménagement du territoire, économie... L'exemple du bassin de Thau en Languedoc-Roussillon démontre l'intérêt d'une même structure porteuse – en l'occurrence Thau Agglomération – à la fois du SAGE et du SCoT.

Nombre de programmes sur les zones humides littorales reposent sur une multiplicité de financements, à l'instar de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM) dont le budget intègre 32 dossiers de financement pour 14 partenaires financiers. Comment faire pour qu'une telle diversité ne soit pas un frein, alors même que chaque financeur a ses règles d'éligibilité et ses priorités ?

Si la multiplication des financements peut générer une certaine incertitude, des solutions existent : « *Chaque année, de façon systématique, nous invitons tous les partenaires financiers à discuter autour de la table. Construire de véritables plans financiers globaux est essentiel pour accompagner les programmes, en particulier quand plusieurs territoires sont concernés* », explique Isabelle Lebel, directrice de l'association MRM. Les retours d'expériences montrent que la clé réside dans la capacité à provoquer les échanges et inviter les partenaires à se rencontrer pour un tour d'horizon projet par projet. C'est aussi le moyen de mobiliser les fonds européens (voir encadré FESI p. 5).

De nouvelles perspectives semblent également ouvertes avec les lois NOTRe et MAPTAM. Faisant évoluer les périmètres territoriaux et les compétences des collectivités territoriales, elles introduisent la notion de chef de file des régions dans de nombreux domaines. La compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) revient soit aux communes en direct, soit à leurs établissements de coopération intercommunale ou aux établissements publics d'aménagement et gestion de l'eau. ■

#### Pour en savoir plus

Les présentations de la journée : <http://www.alphavisa.com/onema/2016/>

#### Organisation du séminaire

Onema : B. Valadou, P. Caesstecker

### LES Rencontres DE L'ONEMA



Directeur de publication : Paul Michelet  
Coordination : Pierre Caesstecker, Bénédicte Valadou (direction du contrôle des usages et de l'action territoriale) et Claire Roussel (délégation à l'information et à la communication)  
Rédaction : Markedia

Secrétariat de rédaction : Béatrice Gentil (délégation à l'information et à la communication)

Maquette : Éclats Graphiques

Réalisation : [www.kazoar.fr](http://www.kazoar.fr)

Impression : IME by Estimprim

Impression sur papier issu de forêts gérées durablement

Onema : 5 square Félix Nadar - 94300 Vincennes

Disponible sur :

<http://www.onema.fr/Les-rencontres-de-l-Onema>

